



Service Assainissement
36 Boulevard Stalingrad
24150 LALINDE

Tél : 05.53.73.56.20
E-mail : ccbdp@ccbdp.fr

Mr Jan VAN GENK
Wilhelminasingel 18-1

4818 AC BREDA
PAYS-BAS

NBRE	DESIGNATION
1	Contrôle périodique Veillez trouver, ci-joint, le rapport de visite Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif. Vous en souhaitant bonne réception, Cordialement.

Lalinde, le 16/05/2022

Pour toutes demandes concernant ce contrôle, merci de vous adresser à :
SOGEDO – Les Plaines – 24170 BELVES – belves@sogedo.fr – tél. : 05.53.29.01.39

Numéro de dossier : 24068_A0635_105950 Numéro de contrôle: PERIO_A0635_144448		Commune : Le Buisson-de-Cadouin
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au
 Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site :
 Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la CC des Bastides Dordogne-Périgord.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire VAN GENK Jan Adresse : Wilhelminasingel 18-1 18A1 DA BREDA 4818 AC BREDA Pays bas Tél. / Port. : /+31622481601	> Occupant (Propriétaire) M VAN GENK Jan
---	--

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : A0635	Commune : Le Buisson-de-Cadouin
Adresse : LE COUDERC	Plusieurs références cadastrales : 315 A635-636

Date du contrôle : 06/05/2022	Technicien : Gary DEJOS
Conditions météo : Temps sec	
> Personne rencontrée	
Type de personne : Propriétaire	Nom : M VAN GENK Jan

> Avis
Avis de la collectivité: Installation non conforme
Délai en cas de demande de mise en conformité: 4 ans (à compter de la date de la dernière visite) ou 1 an (si vente)

DERNIER RAPPORT DE VISITE - Précédent contrôle

Nature : **PERIODIQUE**

Date : **10/05/2006**

Conclusion donnée : **Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs**

Observation(s) indiquée(s) : **Favorable avec réserves**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

• Type d'habitation : Habitation individuelle
• Type de résidence (statut d'occupation) : Résidence secondaire
• Occupation de l'immeuble : Intermittent
• Nombre de pièces principales : 4
• Nombre de chambres : 3
• Nombre de cuisines : 1
• Nombre de salles de bain : 1
• Nombre de toilettes : 1
• Nombre d'équivalent habitant (EH) : 4
• Nombre d'habitations raccordées à l'installation : 1

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

• Superficie totale de la propriété : 1985 m²
• Superficie disponible pour l'installation : 500 m²
• Mode d'alimentation en eau potable : Adduction publique

> EAUX PLUVIALES

• Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : Non
• Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? Infiltration sur la parcelle

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

• Pente du terrain : < 5 %
• Présence d'arbres gênants ? Non vérifiable
• Circulation de véhicule ? Non
• Constructions existantes ? Non

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP 1 : Fosse toutes eaux

> Fosse toutes eaux TP: 1

- Existence d'une fosse ? **Oui**
- Est-elle accessible ? **Accessible**
- Volume (m³): **3**
- Matériau de la fosse : **Béton**
- Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? **Oui**
- Présente-t-elle des signes d'altérations ? **Non**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Eaux Ménagères Salle de Bain
Eaux Vannes**

> Observations

TP 1 : **Aucune observation.**

> SUIVI DE L'ENTRETIEN

Date dernière vidange/dernier entretien	Fosse toutes eaux
	Inconnue

> VENTILATION

VTL 1 :

> Ventilation Primaire

Non Vérifiable

Observations:

> Ventilation Secondaire

Absence de ventilation

> Observations

VTL 1 : - **Aucune ventilation visible ou accessible le jour du contrôle.**

> TRAITEMENT SECONDAIRE
TS 1 : INCONNU

> Information Générale INCONNU

> Positionnement

> Observations

TS 1 : - Aucun traitement secondaire visible ou accessible le jour du contrôle.

> DESCRIPTIF DU MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

> Informations Générales

- Type(s) Par infiltration dans le sol en place
- Autorisation de rejet ? Non
- Adapté au contexte parcellaire ou à la nature du sol ? Non
- Contact possible ? Non

> Par infiltration dans le sol en place

- Type : Par infiltration
- Observations / Remarques : - Il n'y a aucun traitement primaire pour les Eaux Ménagères (cuisine). Les eaux se rejettent directement dans un regard dont une canalisation part vers le terrain.

> Aspect visuel / Odeur des eaux rejetées

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	si vente travaux dans un délai de 1 an <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

> CONCLUSION DE L'EVALUATION

Installation non conforme

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :

N.B. : Le propriétaire peut prendre l'initiative de réhabiliter l'ensemble de son installation, il devra soumettre son projet de réhabilitation au SPANC. Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

Installation incomplète

- Installation significativement sous dimensionnée
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle)

TECHNICIEN

Observations Générales :

- Aucune ventilation visible ou accessible le jour du contrôle.
- Les Eaux pluviales et les Eaux usées ne sont pas collectées séparément le jour du contrôle.
- Les Eaux Usées Domestiques (Salle de bain, WC,) sont prétraitées dans une fosse toutes eaux le jour du contrôle.
- Il n'y aucun traitement primaire pour les Eaux Ménagères (cuisine , Lavabo chambre). Les eaux se rejettent directement dans un regard dont une canalisation part vers le terrain.
- Aucun traitement secondaire visible ou accessible le jour du contrôle.

La réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif complète est à prévoir en respectant les normes en vigueur.

Fait à : Belvès-en-perigord,

Le : 06/05/2022

Nom: Gary DEJOS

Signature du technicien :



AVIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

AVIS: INSTALLATION NON CONFORME

Observations :

Le Président

Fait à : Belvès-en-perigord

Le : 06/05/2022

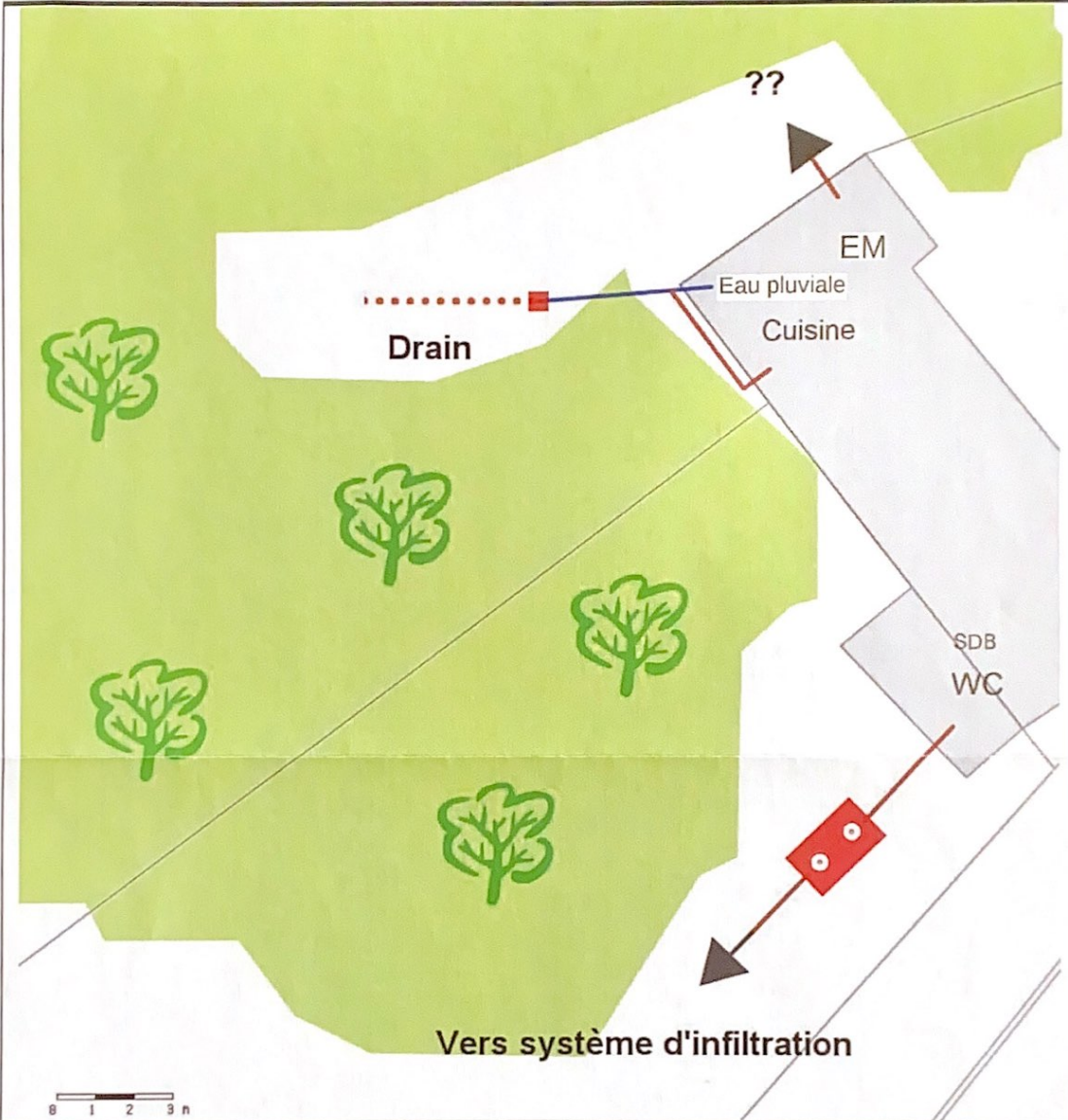
Signature de l'autorité compétente :




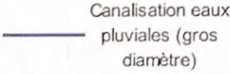
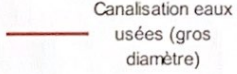


Jean-Marc GOUIN



Pour le bon fonctionnement de votre système, nous tenons à vous rappeler qu'un entretien régulier de votre dispositif d'assainissement est indispensable et obligatoire (art.15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions applicables aux installations d'assainissement non collectif). La vidange de la fosse est à réaliser quand les boues occupent 50% du volume utile, le nettoyage d'un pré filtre une fois par an et le nettoyage d'un bac à graisses tous les 6 mois. La vidange de la fosse doit pouvoir être justifiée (**bon ou facture**) lors de nos visites de contrôles. Article 160 de la LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) (Grenelle 2 intitulé NOR : DEVX0822225L au journal officiel) stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »


SCHEMA DU DISPOSITIF



 Arbre	 Eau Ménagère	EP Eaux pluviales	 Regard de visite : assainissement
 Canalisation eaux pluviales (gros diamètre)	 Canalisation eaux usées (gros diamètre)	 Drain eaux usées	 Fosse septique toutes eaux

Remarque: - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif

 **Référence dossier :** 24068_A0635_105950 / **Commune :** Le Buisson-de-Cadouin

CC des Bastides Dordogne-Périgord